MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Centre-Val de Loire

Décision n° 2773 du 2 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

NOR : INTJ2202797S

Le commandant de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Loiret,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27876 du 1er décembre 2021 (NOR : INTJ2130620S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2022 :

Pradin	Gérard	NIGEND :	153 612

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2022 :

Schuh	Anne-Sophie	NIGEND :	212 757
Le Moullec	Anne-Lise	NIGEND :	300 106
Miniot	Anthony	NIGEND :	191 568

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2022 :

George	Valérie	NIGEND :	362 227
Denéchère	Emilie	NIGEND :	206 923
Collin	Jérôme	NIGEND :	310 651
Bacquet	Sébastien	NIGEND :	324 725
Corniani	Laurent	NIGEND :	221 087
Larivée	Justine	NIGEND :	256 241
Labourey	Thomas	NIGEND :	301 954
Bazile	Tony	NIGEND :	186 892

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2022 :

Bravo	Robert	NIGEND :	384 987
Besombes	Mathieu	NIGEND :	327 660
Prochasson	David	NIGEND :	373 293
Beaumarié	Julien	NIGEND :	348 891
Loison	Darlanne	NIGEND :	359 684
Campoy	Nicolas	NIGEND :	196 457
Herrouin	Benoît	NIGEND :	352 273
Chea	Johnny	NIGEND :	226 108

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2022.

Le général de division,
commandant la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Loiret,
C. Herrmann